



# Formation Initiale d'Arbitre

DISTRICT D'ILLE ET VILAINE DE FOOTBALL

Samedis 25 Septembre 2021 – 2 et 9 Octobre 2021

RENSEIGNEMENTS S	UR LE CANDIE	DAT:	
NOM :		Prénom :	Collez ici
CLUB:			votro photo
		Numéro de licence FFF :	votre photo
		NEIL-	
		Ville :	
releptione		Iviali ( <u>obligatoire)</u>	
Représenterez-vous un club après votre examen ? OUI ☐ NON ☐			
Si oui, lequel ?		District d'appartenance du club?	
DROIT A L'IMAGE : (Pour une personne majeure) :			
la Ligue ou le District à utilise lors des différentes formations Ces images sont susceptibles sociaux, supports de formatio	er des photos ou s d'arbitres à de s d'être utilisées n, vidéos…) et d	autorise/n'autorise pas (rayer la mention i vidéos sur lesquelles j'apparais, réalisées sur s fins de promotion de l'arbitrage. par ces entités sur différents supports (site In ce sans durée limitée dans le temps.	les terrains ou ternet, réseaux
			-
		autorise	a suivre une
	orise pas <i>(rayer l</i> elles apparait m	a mention inutile) la F.F.F., la Ligue ou le Distrio on enfant, réalisées sur les terrains ou lors e l'arbitrage.	
Ces images sont susceptibles d'être utilisées par ces entités sur différents supports (site Internet, réseaux			
sociaux, supports de formatio	n, vidéos,) et	ce sans durée limitée dans le temps.	
COÛT DE LA FORMA	ATION :		
- Frais pédagogiques : 90 € et déduction d'un bon formation de 25 € (1 seul par mo			
Soit 1 chèque de 65 € à l'ordre de l'IR2F Bretagne.			

Les 2 chèques sont à transmettre obligatoirement avec cette fiche d'inscription.

- Frais restauration : 1 Chèque de 45€ à l'ordre du District Ille et Vilaine Le solde des frais de restauration est pris en charge par le District.

# DISTRICT D'ILLE ET VILAINE DE FOOTBALL





#### • CONDITIONS DE PARTICIPATION

- Etre âgé(e) de + de 13 ans au 1er janvier 2022 ;
- Retourner avant le 18 Septembre 2021 ce formulaire dûment complété, accompagné :
  - d'une photocopie recto / verso de votre pièce d'identité ;
  - de la preuve de la détention d'une licence pour la saison en cours, à travers :
    - La production de l'attestation de licence reçue par courrier électronique ou extraite de « mon espace FFF » <u>ou</u> la preuve de l'octroi de la licence issue de l'application Footclubs

OU

- Certificat médical d'aptitude à la pratique de l'arbitrage du football + Attestation de responsabilité civile
- des règlements demandés (2 chèques) ;
- d'une lettre d'accord du club d'appartenance.

### • INFORMATIONS DIVERSES:

#### Organisation de la formation

- Samedi 25 Septembre 2021 de 8 H 30 à 18 h 00
- Samedi 2 Octobre 2021 de 8 H 30 à 18 h 00
- Samedi 9 Octobre 2021 de 8 H 30 à 18 h 00 (examen Après Midi)

#### Prévoir tenue de sports et nécessaire pour écrire.

## Profil du candidat :

- Les candidats couvriront leur club au regard du statut de l'arbitrage pour la saison 2021/2022 s'ils sont nés avant le 01/01/2007 mais ne permettent pas d'effacer une éventuelle infraction constatée au 1er Juin 2021.
- Les candidats doivent obligatoirement opter pour un club le jour de l'examen ou se présenter comme arbitre indépendant et dans ce cas devront conserver ce statut d'indépendant pendant 2 années ;
- Les arbitres désirant continuer à jouer sont soumis aux règles du statut de l'arbitrage (Règlements LBF Annexe 3 Article 6). Ils pourront conserver ce statut d'arbitre joueur pendant une durée maximale de 2 saisons (comprenant celle où il passe l'examen). Ils devront arbitrer le minimum de rencontres prévues par le statut de l'arbitrage.

#### Renseignements / informations :

District IIIe et Vilaine de football - Mail : arbitres@foot35.fff.fr

<u>Dossier à retourner complet à :</u>

DISTRICT ILLE ET VILAINE DE Football 3 Rue de Belle Ile BP 96303 – 35763 ST GREGOIRE CEDEX

### DISTRICT D'ILLE ET VILAINE DE FOOTBALL

3, rue de Belle Ile - BP 96303 - 35 763 Saint Grégoire

Tél: 02 99 68 90 90 / Fax: 02 99 68 90 01 - secretariat@foot35.fff.fr - www.foot35.fff.fr

Siret: 7777 468 92 000 44 - N° agrément Sport 04.35S.64